

Création de votre dossier unique et accès à votre espace personnel sur le Portail Famille

• Pourquoi un dossier unique ?

Pour accéder aux inscriptions scolaires, périscolaires (accueil matinal, cantine, garderie du soir, mercredis, ateliers du soir ALAE) et extrascolaires (activités pendant les vacances), la création ou le renouvellement d'un dossier administratif unique par enfant est obligatoire chaque année scolaire sur le Portail Famille.

Sans dossier unique : pas d'inscription possible aux activités périscolaires et extrascolaires.

• Quelle est la date de validité du dossier unique ?

du 1^{er} septembre au 31 août de l'année scolaire en cours.



Comment faire pour accéder à mon espace personnel sur le Portail Famille ?

Vous avez un espace personnel sur le Portail Famille

Rendez-vous sur le Portail Famille :

<https://www.espace-citoyens.net/ecully>

> Vérifiez que les différentes informations concernant votre famille sont à jour. Au besoin rajoutez des personnes dans la rubrique MA FAMILLE.

> Dans la rubrique MES DÉMARCHES, créez un dossier unique par enfant.

Vous n'avez pas d'espace personnel sur le Portail Famille

Cas : enfant non scolarisé sur la commune ou scolarisé dans le privé

> Créez votre espace personnel sur le Portail Famille :

<https://www.espace-citoyens.net/ecully>

> Activez le lien reçu par mail et suivre la démarche de création de famille.

> Créez ensuite un dossier unique par enfant dans la rubrique MES DÉMARCHES.

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE ?

Sur la page d'accueil du Portail Famille, à droite de votre écran, vous avez une dalle « EDITION DE DOCUMENTS ».



En cliquant dessus, vous accédez à des tutoriels pour vous aider dans vos démarches en ligne.

Le service inscriptions vous assiste en cas de difficultés pour vos démarches en ligne :
04 72 18 07 64 / 06 33 12 60 19 inscriptions@ville-ecully.fr